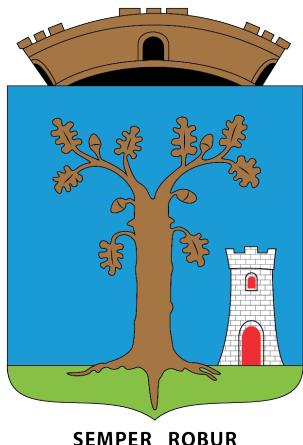


LE ROURET



Commune de Le Rouret

LE LIVRE BLANC DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

**REVISION N°1
DE SA PRESCRIPTION LE 18 DECEMBRE 2025 A SON APPROBATION...**



Chères Rourétanes, Chers Rourétans

Le PLU est un document vivant. L'actualité du territoire communal et les nombreuses évolutions législatives récentes légitiment sa mise en révision. Pour rester souverain du destin urbanistique de la commune, sous l'égide des services de l'Etat et autres partenaires institutionnels, la commune doit donc faire évoluer son PLU.

La délibération du 18 décembre 2025 lance la procédure (avec définition des objectifs et des modalités de concertation), et a ouvert le débat sur le PADD.

À cette occasion, il a été exposé et débattu les modifications envisagées aux orientations du PADD : 4 orientations restent globalement inchangées (bien que la prise en compte des préoccupations environnementales et de la loi ZAN y soient encore renforcées). Celle portant sur le volet économique du territoire est notablement élargie, et il est envisagé de la doter d'outils opérationnels structurants.

Les 5 orientations du PADD, avec en gras rouge les évolutions proposées par la révision qui débute :

- Orientation n°1 : l'ambition urbaine rourétane : créer un cœur de village
 - Créer un cœur de village à vivre.
 - Créer un cœur de village polyfonctionnel.
 - Créer un cœur de village mesuré et de qualité.
- Orientation n°2 : le Rouret, des quartiers où il fait bon vivre.
 - Les quartiers-jardins du Rouret et l'identité patrimoniale.
 - Structurer les quartiers autour des équipements publics.
 - Protéger les quartiers des risques naturels.
 - Maîtriser **et recentrer** les densités au sein de l'enveloppe urbaine.
- Orientation n°3 : Une économie de proximité au service du développement durable
 - La traversée du village en boulevard urbain apaisé.
 - **Requalifier et structurer** la zone économique de San Peyre.
 - **Faire de San Peyre une vitrine de l'urbanisme bioclimatique.**

- *Privilégier la satisfaction de nouveaux besoins, les commerces de proximité, l'artisanat, ainsi que les activités tertiaires (professions libérales, notamment de santé ; bureaux, services..).*
- *Renforcer l'économie et les services de proximité en centre village.*
- Orientation n°4 : Un regain agricole
 - *Préserver les espaces agricoles productifs.*
 - *Sensibiliser sur l'agriculture locale et durable.*
- Orientation n°5 : Un terroir porteur d'avenir
 - *Maintenir et renforcer le fonctionnement écologique*
 - *Les trames écologiques / Le projet environnemental du Rouret.*
 - *Encourager l'agritourisme et les loisirs Nature.*
 - *Préserver la ressource en eau.*
 - *Lutter activement contre le dérèglement climatique.*

Va donc commencer une phase d'études, avec des actions d'association et de concertation, qui sur la base d'un diagnostic interactif à venir définira les enjeux à prendre en compte et les objectifs à atteindre. Cette phase devrait au moins prendre une année. Puis, le projet de PLU révisé sera arrêté et cet arrêt donnera lieu à une phase de concertation plus complète et active, comme prévu par les textes.

De nombreux rendez-vous s'offriront donc à nous pour compléter ensemble le futur, notamment économique, de notre commune, toujours avec le souci d'un avenir équilibré, harmonieux.

Dans l'attente de ces réunions et étapes d'échanges, nous vous invitons dans le présent livre blanc à nous faire part de toutes remarques ou contributions qui pourraient participer au bon devenir de ce dossier majeur, Le PLU de la Commune reste l'outil-enjeu pour guider le Rouret de demain.

Christel GENET,



Gérald LOMBARDO,

Maire-Adjointe déléguée à l'Urbanisme et l'Enviro

Maire, Conseiller Départemental 06